



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 mars 2023**  
**19 heures**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**OBJET : Adhésion à l'Association des Petites Villes de France**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANCOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Didier MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN - Mme Sophie PERCHERON.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Huguette LACROIX - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ.

**POUVOIRS DE :** Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - M. Eric VIDAL à Mme Patricia DI SANTO - Mme Audrey MOUTTÉ à M. Didier MOUTTÉ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Catherine LE ROLLE.

**DOMAINE / THEME : ASSOCIATION / ADHESION**

**RAPPORTEUR : Monsieur Pierre FAURET**

**SYNTHESE**

L'Association des Petites Villes de France (APVF) regroupe aujourd'hui 1 200 communes comptant chacune entre 2 500 et 25 000 habitants. Cette association pluraliste est reconnue comme un véritable réseau d'échange entre élus confrontés aux mêmes défis et aux mêmes préoccupations sur l'avenir des petites villes.

Adhérer à cette association est un moyen d'échanger sur les pratiques des communes, de participer activement aux instances de dialogue entre l'Etat et les collectivités, de bénéficier de formations et d'une veille sur l'actualité législative au travers d'une lettre d'information hebdomadaire.

La cotisation annuelle est fixée à 0,11 €/habitant, soit un montant total de 924 € pour Peymeinade.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'APVF.

**Vu** l'avis du Conseil d'État en date du 11 mars 1958 ayant reconnu aux personnes morales de droit public, et notamment aux communes, le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**M. Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** que l'Association des Petites Villes de France (APVF) regroupe aujourd'hui 1 200 communes comptant chacune entre 2 500 et 25 000 habitants ;

**Considérant** que l'APVF est reconnue comme un véritable réseau d'échange entre élus confrontés aux mêmes défis et aux mêmes préoccupations sur l'avenir des petites villes ;

**Considérant** l'intérêt que représente pour la Commune l'adhésion à l'APVF compte tenu qu'elle permet d'échanger sur les pratiques des communes, de participer activement aux instances de dialogue entre l'Etat et les collectivités, de bénéficier de formations et d'une veille sur l'actualité législative au travers d'une lettre d'information hebdomadaire ;

**Considérant** que la cotisation annuelle est fixée à 0,11 euro par habitant ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Petites Villes de France (APVF) et de verser à l'APVF une cotisation de 924 euros pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à adhérer à l'Association des Petites Villes de France (APVF),
- **DE VERSER** à l'APVF une cotisation de 924 euros pour l'année 2023,

– **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

**VOTE : UNANIMITE**

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 15 mars 2023.

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



La Secrétaire de séance,  
Catherine LE ROLLE